

Déclaration de la FNEC FP-FO

La FNEC FP-FO tient à apporter en introduction à cette déclaration tout son soutien aux organisations syndicales de Guadeloupe qui exigent l'ouverture de vraies négociations, sur la base des revendications portées depuis des mois par une large intersyndicale. Elle exige l'abandon des sanctions et des poursuites à l'égard des militants syndicalistes.

En Guadeloupe et Martinique, comme en France Métropolitaine, la FNEC FP-FO dénonce les mesures liberticides liées à la situation sanitaire et condamne les nouvelles mesures du gouvernement qui renforcent encore l'arsenal répressif de l'état d'exception mis en œuvre par la loi dite « d'urgence sanitaire ». Avec sa Confédération, la CGT FO qui l'a rappelé lors de son CCN du 4 novembre, elle en exige l'abandon et en particulier celle du « pass sanitaire » et de l'obligation vaccinale.

Que va répondre le ministre aux deux avis adoptés par le CHSCT ministériel demandant la réintégration immédiate des personnels suspendus ?

A l'école, comme dans l'hôpital public, on ne peut se payer le luxe de se priver de milliers de personnels soignants, enseignants et psychologues.

A la rentrée prochaine, la dégradation se poursuit. Les moyens d'enseignement créés sont issus de la mise en place à la rentrée de la réforme de la formation initiale qui prévoit de supprimer la formation des stagiaires lors de leur année de stage et de les placer à temps plein en classe. C'est donc 2025 équivalents temps pleins de moyens d'enseignement qui sont récupérés dans le premier degré et 1615 ETP qui sont récupérés dans le second degré. Malgré cette attaque majeure contre la formation initiale des enseignants et sa manne de postes, les mesures dans le premier degré ne pourront répondre aux besoins du premier degré de remplacements et de baisse des effectifs dans toutes les classes. Pire, dans le second degré, la purge continue avec 410 postes d'enseignants en moins. Pour la FNEC FP-FO, c'est inacceptable !

Pendant des mois, l'ensemble des organisations syndicales ont exigé les créations de postes nécessaires et l'ouverture des listes complémentaires des concours. C'est tout l'inverse qui est fait. La situation ne cesse de s'aggraver au cours de cette année scolaire : les remplacements ne sont pas assurés, la contractualisation se développe, des personnels indispensables sont suspendus...

Protocoles après protocoles, le ministre continue de transférer la responsabilité de la gestion de l'épidémie sur des personnels dont ce n'est pas la mission.

Les directeurs d'écoles sont aujourd'hui contraints de vérifier les tests des élèves, rédiger des courriers aux familles, gérer les ouvertures et fermetures de classes, se confronter aux parents mécontents. Les enseignants subissent toutes sortes de pressions non réglementaires pour effectuer un enseignement à distance en plus de leurs heures de classe.

La FNEC FP-FO refuse la remise en cause du secret médical, du statut et des missions des personnels au nom de la « situation sanitaire ».

Au même moment, le ministre amplifie ses attaques contre l'École publique et ses personnels :

- Poursuite contre vents et marées des mesures de contrôle et de mise au pas (évaluations d'établissements, constellations...)
- Multiplication de toutes les mesures visant à territorialiser l'École, à affaiblir le cadre national de l'École au profit des collectivités locales et des lobbys locaux : rythmes scolaires, réforme du Baccalauréat, territoires éducatifs ruraux, cités éducatives, Loi Rilhac, expérimentation Macron à Marseille...
- territorialisation encore avec le projet de loi 3DS, méconnaissant et méprisant les missions qui

.../...

sont celles des adjoints-gestionnaires, pour leur imposer une autorité fonctionnelle de la collectivité. Il s'agit là ni plus ni moins d'une préfiguration de la décentralisation de la gestion de l'ensemble des personnels des EPLE, y compris les enseignants, vers les collectivités.

- Privatisation avec la mise en place de plateformes de gestion des personnels gérées par des entreprises privées comme avec le logiciel ANDJARO...

Les personnels veulent pouvoir exercer leurs missions. Ils veulent le respect de leur statut.

Ils veulent enseigner. Ils veulent les moyens et un cadre national pour le faire.

La résistance et la colère sont là, partout :

- Avec les 3 000 AESH présents sous vos fenêtres le 19 octobre, la FNEC FP-FO continue d'exiger que ces personnels soient immédiatement sortis du seuil de pauvreté dans lequel vous les maintenez et qu'un vrai statut avec un vrai salaire leur soit appliqué,

- Avec les milliers de personnels du 1^{er} degré qui adoptent des motions, souvent dans un cadre intersyndical, la FNEC FP-FO demande le retrait de la loi RILHAC qui tente d'avancer vers un statut de directeur et un management d'entreprise,

- Avec des centaines de collègues, la FNEC FP-FO demande l'arrêt de l'expérimentation marseillaise qui n'a d'autre but que de briser le caractère républicain de l'école et le statut de fonctionnaire d'État de ses maîtres,

- Avec les organisations SNES, SNEP-FSU, SNCL-FAEN, CGT Educ'action, Sud Éducation et SNALC, et avec des milliers de personnels du 2nd degré qui là aussi dans un cadre souvent intersyndical, FO demande le retour à un Baccalauréat national dès 2022 et l'abandon des PLE,

- Avec des millions de salariés, FO exige l'augmentation des salaires et l'ouverture des négociations sur l'augmentation du point d'indice dans la Fonction publique, là où le ministre nous oppose ses mesurette anti-statutaires issues de son Grenelle, tel que le plan de requalification de la filière administrative, la participation à la PSC, la prime d'attractivité...

La FNEC FP-FO soutient toutes ces actions de résistance et appelle à les amplifier pour faire aboutir les revendications urgentes et légitimes de tous les personnels.

Ordre du jour

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 8 juillet 2021 créant l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » (UF2S) pour certaines spécialités du baccalauréat professionnel et portant équivalences entre le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS).

La FNEC FP-FO a indiqué que si elle n'était pas opposée au projet, le fait que le ministre veuille le mettre en place sans réels moyens dédiés posait problème. De plus, très peu d'élèves seraient concernés.

Les Lycées professionnels souffrent d'un déficit d'orientation, souvent voulu et entretenu par les mesures gouvernementales, à commencer par la loi Pénicaud (nous y reviendrons dans la suite de l'ordre du jour). En 10 ans, la voie professionnelle sous statut scolaire a perdu près de 100 000 élèves avec souvent des orientations forcées.

Le texte proposé n'est donc pas de nature à régler les principales difficultés auxquelles font face les personnels exerçant en voie professionnelle.

La FNEC FP-FO s'abstiendra donc sur ce texte.

Pour 4

Contre 13

Abstention 31

NPPV 18

Projet de texte présenté par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (ministère de l'Agriculture)

Projet d'arrêté portant création de la spécialité « services aux personnes et aux territoires » du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance (*titre provisoire*)

Ce texte s'inscrit dans la continuité des textes présentés lors du précédent CSE. Nos camarades de FO enseignement agricole ont voté contre au Conseil National de l'Enseignement Agricole pour les mêmes raisons qu'ils ont voté contre les textes précédents. Ils s'opposent en particulier à l'augmentation de la part du contrôle en cours de formation.

La FNEC FP-FO votera donc contre ce texte.

Pour 18

Contre 39

Abstention 10

NPPV 0

Projet de texte présenté par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Projet d'arrêté accordant la reconnaissance par l'État à des écoles techniques privées pour des formations préparant au brevet de technicien supérieur à compter de la rentrée scolaire

Il ne se passe pas un CSE sans qu'il soit demandé à ses membres d'émettre des avis sur la reconnaissance de formations supérieures privées. Cette reconnaissance remet en cause le principe du monopole d'État de la collation des grades qui prévoit que les diplômes soient délivrés par les universités ou les structures publiques.

La multiplication de la reconnaissance par l'état de formations privées augmente les formations qui opèrent une sélection en particulier sociale puisque les frais d'inscription à ces formations sont très élevés. C'est un choix de société. C'est le bilan de Parcoursup qui confirme l'analyse que faisait FO du rôle de la plateforme. Nous rappelons que 30% des bacheliers n'ont pas obtenu de formation dans Parcoursup. Pour la FNEC FP-FO, chaque jeune doit avoir accès à une qualification et à la filière post-baccalauréat publique de son choix.

La FNEC FP-FO revendique l'abrogation de Parcoursup.

La FNEC FP-FO votera contre ce texte.

Pour 4
Contre 58
Abstention 4
NPPV 0

Projets de textes présentés par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion)

Projet de décret (CE) relatif au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Ce texte s'inscrit dans le cadre de la loi Pénicaud du 5 septembre 2018, dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », qui vise notamment à développer le « tout apprentissage » au détriment de la formation initiale professionnelle sous statut scolaire.

La FNEC FP-FO rappelle que la confédération FO n'a pas signé l'accord-cadre national interprofessionnel (ACNI) concernant la formation professionnelle, car sous couvert de proposer des améliorations à la loi Pénicaud, ce projet entérinait et aggravait un grand nombre de ses dispositions. Il s'appuyait sur plusieurs propositions issues de l'agenda social autonome du MEDEF.

La FNEC FP-FO, avec sa confédération, réaffirme son exigence d'abrogation de la loi Pénicaud.

Elle votera contre ce texte et le texte suivant pour les mêmes raisons.

Pour 12
Contre 26
Abstention 25
NPPV 2

Projet de décret relatif au recouvrement et à la répartition des contributions des employeurs dédiées au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Pour 10
Contre 27
Abstention 26
NPPV 1